



Compte-rendu du CCE des 28 et 29 octobre 2003

Plans sociaux Réseau des succursales et Clientèle particulière

PREAMBULE

Nous n'avons pas à rougir de notre action et des résultats obtenus même si ces derniers sont insuffisants.

Dans un contexte où le gouverneur TRICHET était très déterminé à camper sur ses positions, et bien que la mobilisation du personnel se soit révélée plus faible que celle attendue, nous avons pesé au maximum sur la négociation pour défendre pied à pied nos revendications.

Rappel du positionnement adopté par notre organisation syndicale lors de notre conseil national du 24/10/2003.

VOLET SOCIAL

Outre l'amélioration des mesures financières demandée avec insistance lors des commissions du personnel des 9, 22, 23 octobre, nous nous étions fixé 4 objectifs prioritaires :

- Limiter au maximum l'ampleur des déplacements géographiques en nombre et en distance (cette exigence avait été défendue avec insistance par le SNABF lors des CP)
- Obtenir des garanties réelles et sérieuses contre le risque de licenciement des agents statutaires et non statutaires,
- Obtenir pour les agents ayant opté pour la pré retraite la garantie qu'ils pourront prendre leur retraite dans les conditions actuelles du statut,
- Garantir l'avenir : demande d'une GPEC permettant, dans le cadre d'un repyramidage, de procéder à des recrutements et d'assurer le renouvellement des compétences nécessaires à la pérennisation du réseau.

VOLET ECONOMIQUE

Notre objectif était double. D'une part, obtenir des implantations supplémentaires en termes d'antennes économiques et sociales et de caisses (zones blanches). D'autre part, obtenir des garanties de nature à pérenniser les opérations avec la clientèle (large éventail de prestations, développements informatiques, gestion décentralisée sous forme de plusieurs plate-formes et d'un service de caisse de proximité). Enfin nous demandions le maintien de la clientèle externe.

Positionnement du S.N.A.B.F. Solidaires au cours du CCE

Dans le prolongement des nombreuses demandes défendues lors des CP, notre organisation s'est prioritairement battue pour les demandes suivantes :

- Le rétablissement des mesures d'âge pour les mères de famille ayant élevé au moins 3 enfants et disposant de plus de 15 ans d'ancienneté **conjointement** avec le maintien des 3 mesures annoncées par la Banque le 17 octobre (notamment l'abaissement de 57 à 55 ans de l'âge de départ en pré retraite au siège et dans les centres administratifs),
- La garantie du régime actuel des retraites pour les pré retraités,
- Pour les ADS, paiement à taux plein durant les 9 mois du congé de reclassement et paiement durant 3 ans (au lieu de 18 mois) de l'allocation temporaire avec déplafonnement au-delà de 230€,
- Pour les agents statutaires ou non, en cas d'être licenciés, une indemnisation forfaitaire substantielle, le recours à un cabinet de reclassement et l'allongement de la durée du congé de reconversion,
- Un engagement clair et immédiat de la banque à mettre en œuvre une véritable G.P.E.C,
- L'engagement de la banque de procéder à des recrutements dans le cas où les départs seraient supérieurs aux prévisions,
- Dans l'hypothèse où les départs seraient inférieurs aux prévisions, garantie de maintien des effectifs au-delà de 2006 et/ou abaissement des seuils d'âge pour les départs,
- Engagement ferme de la banque à ce que : soit les CP à venir, soit la commission de suivi traitent les situations non abordées à ce jour ou l'application concrète des mesures décidées.

Enfin nous rappelons que seul le SNABF a, tout au long du CCE, revendiqué des garanties sérieuses et réelles contre le risque de licenciement et exigé des garanties pour l'avenir du réseau.

PREMIERS RESULTATS

Voici les principales mesures concédées par la banque :

VOLET ECONOMIQUE IMPLANTATIONS

Suite aux interventions efficaces de tous nos élus qui ont su mettre en évidence les incohérences du plan, la plupart des modifications obtenues correspondent à des demandes du SNABF.

2 caisses à MENDE (Languedoc Roussillon) et LONS LE SAUNIER (Franche Comté)

2 centres de traitement du surendettement à CHERBOURG (Basse Normandie) et DIEPPE (Haute Normandie)

3 antennes économiques et sociales à CHOLET (Pays de Loire) CASTRES (Midi Pyrénées) et COMPIEGNE (Picardie)

La succursale de BREST gèrera le surendettement de son rayon d'action et de celui de MORLAIX.

Par ailleurs, à notre demande pressante, une meilleure prise en compte des bassins d'emplois en matière de relations avec les entreprises a été acceptée par la banque ; elle reste toutefois en deçà de nos demandes (redéfinition des rayons d'actions de certaines succursales).

VOLET ECONOMIQUE CLIENTELE

S'agissant de nos exigences concernant le volet clientèle, la banque n'a accepté d'apporter que quelques garanties, insuffisantes à nos yeux, concernant les développements informatiques qu'elle n'envisage d'effectuer qu'à l'horizon 2006-2007.

VOLET SOCIAL

Le détail exhaustif des mesures du volet social vous sera adressé dès demain. En effet, nous avons relevé plusieurs incohérences, voire remises en causes, entre ce qu'a annoncé le Gouverneur TRICHET en séance et le communiqué interne de la banque du 29/10/2003 (non-exigibilité des prêts en cas de départ de la Banque, mesures de départ anticipé à la retraite étendues aux agents du siège et des centres administratifs, **mais limitées** à ceux recrutés avant le 01/04/1968 et aux cadres du 4^{ème} degré ou plus ...).

D'ores et déjà les principales mesures suivantes ont été actées :

- S'agissant des mesures visant à limiter les déplacements géographiques, la banque a accepté de rétablir la mesure d'âge destinée aux femmes, mères de 3 enfants et ayant plus de 15 ans d'ancienneté, cette décision devant permettre de dégager dans le réseau un potentiel de postes.
Par contre, la banque a refusé d'étendre cette mesure au personnel féminin du siège non impacté par les plans de restructuration. Elle a également retiré **unilatéralement** la mesure d'abaissement de 57 à 55 ans de l'âge de départ à la retraite des agents du siège et des centres administratifs. Seule a été maintenue l'harmonisation de la date de référence prise en compte pour remplir les conditions d'adhésion aux mesures d'âge (date portée au 31/12/2006 pour l'ensemble des agents).
- En ce qui concerne la protection contre les licenciements, la Banque a accepté d'abaisser l'âge minimal de départ en pré retraite pour les ANP du réseau de 57 à 55 ans. Par ailleurs les ANP bénéficieront d'un paiement à taux plein durant les 9 mois du congé de reclassement, du paiement pendant 18 mois de l'allocation temporaire déplafonnée à hauteur de 300 € au lieu de 230 €. Nous demanderons la confirmation que cette dernière mesure concerne également les agents statutaires.
- Concernant les garanties apportées aux pré retraités, il est envisagé, en cas de réforme du régime des retraites de la banque, de prolonger la pré retraite si cela permet d'améliorer les conditions de liquidations des pensions.
- L'indemnisation des non-cadres en cas de mobilité géographique s'effectuera dans les mêmes conditions financières que celle des cadres.

En outre, plusieurs mesures, dont le détail vous sera communiqué demain, ont été annoncées.

Enfin, concernant la GPEC, nous n'avons pu obtenir aucune ouverture réelle de la Banque.

N.B. S'agissant de l'engagement signé par l'ensemble de 7 Organisations Syndicales, le Secrétaire du CCE et la CGRP, nous confirmons qu'il ne nous lie que pour des recours collectifs en annulation et qu'il n'exclut aucun recours éventuel contre l'application du plan.

Cet engagement nous a été imposé pour rétablir les mesures d'âge concernant le personnel féminin.

La permanence du S.N.A.B.F. Solidaires